



LISTES DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESTINATION	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Création d'un arborétum	Commune	3 140 m²

- ZONES**
- Noyau ancien (La)
 - Extension du centre (Ub)
 - Zone urbanisée éloignée du bourg (Uc)
 - Zone à vocation touristique (UL)
 - Zone à vocation touristique en secteur inondable (ULI)
 - Zone à urbaniser ouverte (IAU)
 - Zone à urbaniser fermée (AUO)
 - Zone naturelle (N)
 - Zone naturelle inondable (NI)
 - Zone agricole (A)
 - Zone agricole inondable (AI)
 - Exploitation Agricole (Aaa)
 - Hameau agricole (Ah)
- PRESCRIPTIONS**
- ★ bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
 - ★ Bâti identifié article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Élément de paysage identifié article L 151-23 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)



source données : cadastre Edigéo millésime 2020

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE DE BOURROUILLAN

P.L.U.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

3 – Partie réglementaire

3.2. Règlement graphique

Elaboration du P.L.U.

Arrêtée le
18/01/2022

Approuvée le

Visa

Date :

Signature :

PAYSAGES
Ateliers de l'aménagement urbain

Bâtiment 8
16, av. Charles-de-Gaulle
31130 Balma
05 34 27 62 28
paysages-urba.fr

3.2

Echelle : 1/5 000°